



PARIS, VIII, 5, rue Bayard, 5, Téléphone : 514,30 - 324,45

DE ROUBAIX-TOURCOING 85, Grande-Rue, 84

LILLE, 15, rue d'Angleterre, 15, Téléphone : 672

La loi infâme

On vous le disait bien, on vous le disait sur les toits, les voix les plus autorisées le répétaient : cette loi est infâme. — Bah ! répondaient d'honnêtes gens toujours sérieux dans la béatitude de leur optimisme, voilà bien du bruit pour rien. C'est un os, cette loi des associations, un os sans moelle que Waldeck — très fort et meilleur qu'on ne pense ce Waldeck — jette dédaigneusement à l'ogre de l'extrême-gauche pour apaiser ses grognements. Qu'arrivera-t-il ? Rien ou si peu : quelques Jésuites molestés ? La belle affaire ! Ils en ont l'habitude. Quelques nonnes tracassées, quelques laïques inoffensives contre les couvents, et ce sera tout. Vous verrez. Effectivement nous voyons, et si le spectacle qui s'offre ne fait pas bondir votre cœur d'indignation, c'est que ce cœur n'a plus rien de généreux, de chevaleresque, de français ni d'humain. Nous voyons traînées devant les tribunaux et assises au banc d'infamie, à la suite des pires espèces de l'espèce humaine, de douces et saines femmes dont le front pur rayonne des sublimes clartés de la charité idéale. Voilà ce que nous voyons. Ces femmes appartenant hier au monde. Elles étaient riches, elles étaient belles, elles étaient choyées pour la plupart. La vie leur tendait toute pleine la coupe de ses enchantements et de ses ivresses. Or, un jour, elles sentirent poindre en elles un mystérieux sentiment. Une angoisse inquiète les saisit. Elles avaient regardé autour d'elles et avaient vu qu'après de leur bonheur souriant peignaient et gaignaient d'innombrables douleurs humaines. Elles penchèrent leur charmant visage, devenu grave, sur ce monde d'en-bas rongé par toutes les lèpres de la « misère imméritée ». Elles virent des logis sans pain, où la maladie clouait sur un misérable grabat l'homme qui était la vie, la femme qui était la lumière, l'enfant qui était la joie de ces foyers désolés. Et le cœur serré, prises d'une immense pitié pour ces misères sans nom, elles jetèrent les yeux sur le Crucifix qui accueillait l'âme leçon du sacrifice, elles le jetèrent au ciel, éperdues, pour y puiser la force des renoncements suprêmes et du don héroïque, et elles immolèrent leurs vingt ans, leur cœur, leur fortune, leur avenir, pour se faire les sœurs et les servantes de la Pauvreté souffrante. Elles offrirent aux déshérités de ce monde leur besoin immense d'aimer sans même se attendre ce retour dont le cœur humain est si avide. Et voilà des années qu'à Paris, à Saint-Etienne, à Lille et ailleurs, elles se dépensent follement et simplement, sans compter, choisissant avec prédilection les quartiers où la misère est plus noire, plus délaissée, ne demandant rien à personne, rien au Pouvoir, — si ce n'est la liberté de se dévouer sans bruit jusqu'à la mort. La liberté ? C'était encore trop demander, paraît-il, à nos libéraux. Servir la pauvreté sans s'en servir comme eux, c'était de l'insigne. Verser sur les plaies sociales un autre baume que celui de leur éloquence, c'était de l'empêtement. Et nos repus de pouvoir, nos satisfaits de la politique se sont tournés vers ces « intrigantes et des ambitieuses », et leur ont envoyé, en guise de remerciement, des citations à comparaître. Et cela se passe en France, dans notre noble et généreux pays ! Et la semaine dernière, les auteurs de cette infamie s'agenouillaient devant la

GAZETTE DU JOUR

statue d'un poète; ils l'encensaient de fleurs de leur rhétorique ampoulée, en exaltant moins encore son génie que sa bonté. — Il fut bon, disaient-ils avec des sanglots hypocritiques; il fut tendre, il fut généreux, il fut grand. — Eh bien ! et ces servantes des pauvres, ne sont-elles pas bonnes et tendres, et généreuses et grandes ? L'autre gagnés des millions à exercer la bonté en chambre. Elles, gagnent de la vermine, la phthisie et la mort à lutter sur le champ de bataille de la misère contre la mort. Et à lui vous décernez des palmes, à elles vous envoyez du papier timbré ! — C'est la loi, dites-vous. Vous avez raison, c'est la loi sectaire, mais la loi sectaire interprétée par des sectaires encore plus violents et plus iniques; et la loi qui se prête à pareille interprétation est une loi infâme. Car si elle était le droit et la justice, votre loi, elle serait assez large, assez libérale, assez équitable pour ne pas permettre qu'on s'en serve pour atteindre et inquiéter ces anges de la charité, ces héroïnes du renoncement. — Mais pourquoi ne se soumettraient-elles pas ? Se soumettre ? Demander humblement la permission de soigner des malades et des vieillards ? Ecoutez cette autre histoire : A Sin-le-Noble, dans le Nord, les Petites-Sœurs des pauvres ont ouvert un asile aux vieillards. Près d'une centaine de pauvres vieux, sans toit ni pain, sont là, hébergés, entretenus, dorlotés dans les bras de la charité maternelle de ces vierges. Survint votre loi infâme. Apeurées, les Petites-Sœurs demandèrent l'autorisation. Invité à formuler un avis favorable, le Conseil municipal répondit brutalement et grossièrement : non ! Il paraît qu'on en fut estomaqué au ministère. On invita le préfet du Nord à s'entretenir pour faire revenir sur leur vote défavorable les fortifiés radicaux de Sin-le-Noble. Les Petites-Sœurs, informées, offrirent de mettre gratuitement cinq lits à la disposition des vieillards désignés par la municipalité. Et cette municipalité s'obstina, considérant : 1° Que l'établissement dont il s'agit ne contribue en rien au développement du commerce local ; 2° Qu'il occasionne un grand nombre de décès au détriment du cimetière de la commune (sic), et un certain nombre d'alliés au détriment des finances municipales (resic), etc. Des allégués ? C'est un fait vrai, car lorsque l'antichristianisme devient étroit : c'est à ce point, c'est de la folie. Mais allez, après cela, vous humilier devant ces fous furieux. Allez implorer la permission d'aimer et de soulager les malheureux ! C'est encourageant. Non ! Le coupable en tout cela, c'est le législateur, c'est le ministère et ce sont les députés de la majorité qui ont voté sa loi. Et c'est contre eux que se tournent, écœurés et indignés, le peuple de France, comme se soulève et s'indigne aujourd'hui le peuple de Saint-Etienne pour dire à ces ennemis des « jumbles », à ces persécuteurs de la charité, à ces insulteurs de femmes, à ces mauvais Français : allez-vous en ! Assez d'infamies !

LA JOURNÉE

Les débats du premier procès contre le chancelier sont terminés, hier soir, devant le tribunal de Saint-Etienne. Le jugement a été remis au 15 mars. Comme à la sortie de la première audience, les Petites-Sœurs de l'Assomption ont été l'objet d'une grande manifestation. Durant toute la soirée, les cris de : « Liberté ! Vivent les Petites-Sœurs ! » n'ont cessé de retentir. Les socialistes et les sectaires qui, sous la conduite de la municipalité, avaient tenté une contre-manifestation, ont jugé prudent de battre en retraite au chant de l'« Internationale ». Plusieurs arrestations ont été opérées. La majorité ministérielle au Palais-Bourbon, heureuse de donner un nouveau témoignage de son esprit sectaire, a supprimé les modestes subventions attribuées aux maîtrises des cathédrales de Moulins et de Nevers. La discussion du budget se poursuit rapidement aujourd'hui. Des dépêches particulières adressées du Sud-Africain aux journaux anglais — dépêches échappées à la censure — font connaître que le combat de Klerksdorp a été une véritable et brillante victoire pour Delarey qui, comme nous l'avons dit, a tué 1000 des autres commandants, en amenant trois canons capturés et plusieurs prisonniers. Delarey, général, a prêté des fourgons aux Anglais pour transporter leurs blessés. Hier soir et cette nuit, à la Chambre des Communes, discussion et vote du budget de la guerre. Le ministre de la Guerre a reconnu que 550 000 chevaux ont été achetés pour le service de la guerre du Sud-Africain et que plus de 300 000 hommes y ont été envoyés. Il parle aussi de la réorganisation de l'armée. L'insurrection s'aggrave au Kouang-Si et même à Nankin. Le vice-roi de Canton envoie des troupes pour réduire les rebelles qui sont d'anciens soldats du maréchal Sou. Le gouvernement chinois a enjoint à Son de se mettre de nouveau à la tête de ses rebelles pour les soumettre ; mais il est douteux qu'il y réussisse ; il faudrait d'abord payer les soldes arriérés. Une crise ministérielle partielle vient de se produire en Hongrie, où le ministre du Commerce a donné sa démission. Parmi les anarchistes arrêtés, hier soir, à Bilbao, il y a deux Français, et deux autres sont recherchés ; deux Espagnols et deux Anglais sont aussi arrêtés. On croit que ces anarchistes préparaient un complot.

INFORMATIONS DU SOIR

UNE ALLOCUTION DU PAPE Rome, 5 mars. — En recevant, ce matin, le pèlerinage français, le Pape a adressé aux cardinaux de Paris qui lui présentaient le cardinal Richier les paroles suivantes : « En bénissant les fidèles, vous ajoutez un mot pour l'union et la concorde. Il faut que tous les catholiques soient unis pour délivrer la France. Travaillez à nous débarrasser du joug de la Franco-Maçonnerie. La bénédiction du Pape et la parole des cardinaux ont obtenu ce résultat, qui est le plus ardent de notre cœur. » M. LOUBET EN RUSSIE Nous donnons plus haut, d'après le Figaro, le texte d'une lettre du Tsar à M. Loubet, l'invitant en Russie. Le Figaro, journal officieux, publie ce soir cette curieuse note : « Nous croyons savoir que cette lettre n'a pas encore été remise à M. Loubet, mais il est infiniment probable que le président de la République l'aura en sa possession ce soir, même en rentrant de Saint-Petersbourg où il est allé chasser avec quelques amis. Cette lettre lui sera remise par le prince Ouroussoff, ambassadeur de Russie en France. Quant aux dates qui ont été indiquées pour l'arrivée de M. Loubet en Russie et son séjour en France, on déclare, au ministère des Affaires étrangères, que les renseignements donnés sont prématurés. Cependant il semble certain que le voyage de

LE CONGRÈS DES MINISTRES

Afin, 5 mars. — Le Congrès national des mineurs a tenu sa troisième séance à 9 heures, sous la présidence de M. Evrard, délégué du Pas-de-Calais. La discussion a été très mouvementée sur la journée de huit heures. L'ordre du jour suivant, divisé en deux parties, est voté. La première partie : « Le Congrès poursuivra les décisions du Congrès de Lens par la grève générale... » est adoptée à l'unanimité ; la deuxième partie : « ...immédiate et sans nouvelles négociations avec le gouvernement... » est adoptée par 124 voix contre 105, malgré la très vive opposition de MM. Basly, Lemaître, Evrard et autres délégués. Le Congrès tiendra une séance privée cette après-midi.

A TRAVERS LA PRESSE

JOURNAUX DE MERCREDI SOIR MUSIQUE ET CLÉRICALISME Du Temps. La Chambre vient de sauver, encore une fois, la liberté de penser des menaces du cléricisme. Il lui a suffi pour remporter cette magnifique victoire de supprimer un crédit de 9 000 fr. qui était accordé aux maîtrises de Moulins et de Nevers. Les maîtrises sont des institutions éminemment cléricales, ont dit leurs ennemis, et la Chambre le crut. Il faudrait pourtant s'en rendre compte. Si l'on veut dire que les élèves des maîtrises apprennent surtout la musique sacrée et chantent principalement dans les églises, c'est un fait incontestable. Mais on ne peut pourtant enseigner à ces enfants des refrains décalés-concerts ni les faire chanter dans les cours ! Si tout ce qui touche à l'exercice d'un culte est par là même attaché de cléricisme, il est religieux et étroitement synonymes, supprimés le budget des cultes et fermez les églises ! L'extrême-gauche ne demanderait peut-être pas mieux. Mais la majorité de la Chambre n'est pas encore de cet avis. Pourquoi donc a-t-elle consenti à paraître dans le monde ? Elle a été présentée à la Chambre par le ministre de l'Intérieur, M. Loubet, et c'est à lui qu'elle doit sa naissance. C'est un fait incontestable. Notez d'ailleurs que cette hostilité contre les maîtrises porte à faux et que le coup destiné au cléricisme atteint en réalité la musique elle-même, dans ce qu'elle a de plus laïque et de plus profane. Les cathédrales et ce qu'on frappe, ce sont les théâtres. Tous les gens compétents savent que de nombreux chanteurs et même quelques compositeurs d'opéra ont commencé leurs études musicales dans les maîtrises. C'est une ressource nécessaire pour beaucoup d'enfants du peuple biva d'opéra.

DEPUIS DEUX ANS

Le 6 mars 1900, la Cour d'appel de Paris confirma le jugement qui avait condamné douze Assomptionnistes en première instance pour délit d'association. On disait : Nous n'en voulons pas à votre vie religieuse mais vous avez fait œuvre politique, et c'est pour cela que nous vous frappons. Ceux des prévenus qui prouvèrent que jamais la politique n'avait pris la moindre part de leur vie furent condamnés comme les autres, et la Congrégation fut dissoute. Il y a deux ans de cela et aujourd'hui, 6 mars 1902, les Petites-Sœurs gardées malades des pauvres sont à leur tour au prétoire. Ont-elles fait de la politique ? Les Carmélites, les Clarisses et tous les Ordres religieux sont bannis, les anciens religieux sont dispersés, pourchassés jusque dans les chaires des églises. Est-ce à cause de leur politique ? Depuis deux ans, que de masques sont tombés des faces sectaires ! Que de hideux dessous cachés ont été révélés ! Les sectaires sont allés vite en besogne. Mais nous savons qu'il suffit du grain de sable pour briser leurs efforts, et nous attendons... en combattant toujours. QUITTEZ LA CORNETTE La Commission administrative des hospices de Reims a décidé leur laïcisation. C'est simple, facile, à la portée de tous les imbéciles, de voter, le laïcisation. Ce qui est moins simple et moins facile quelquefois, c'est de trouver des laïques capables de remplacer les Sœurs du jour au lendemain. De plus, à Reims, les hospitalisés ont signé en masse une protestation. Les administrateurs de Reims eurent alors une idée géniale et qui mérite une large publicité. « Nous ne trouvons pas de laïques pour vous remplacer, dirent-ils aux Sœurs, et d'autre part, il paraît que les malades tiennent à vous, quittez vos cornettes, prenez un bonnet à rubans et vous resterez ici. » Inutile de dire quelle fut la réponse. Cette tartuferie sectaire eut le succès que vous devinez. Mais n'est-ce pas délicieux ! L'EX-DÉPUTÉ MINISTRIEL LEMASSON, dont nous avons annoncé l'exode jusqu'en Indochine pour essayer d'échapper à ses créanciers, et peut-être aussi à la police correctionnelle, a, paraît-il, des ennuis. On lit, en effet, dans les journaux indochinois : Un tapage énorme est causé dans le monde officiel de Cochinchine par les articles du Courrier Saigonais reproduisant et commentant des notes particulières et des extraits de journaux de France concernant M. Lemasson, député de Maine-et-Loire, ancien notaire à Baugé, sous le coup de poursuites pour escroquerie et plainte au Parlement. M. Lemasson avait été nommé depuis deux mois sous-directeur des affaires civiles de l'Indochine, c'est-à-dire à une haute situation. Devant ce scandale, on prétend que le gouverneur général ignorait quelle était la situation de M. Lemasson en France. En tous les cas, voilà qui n'est pas fait pour relever le prestige de l'administration ! M. Lemasson aurait peut-être mieux fait de rester au Palais-Bourbon ; y et remarquer moins les gens tarés que partout ailleurs. L'OFFICIER ET LE DÉPUTÉ Un député prit un jour fantaisie de visiter un champ de tir d'artillerie. Après avoir, pendant quelques instants, rôdé autour des palissades il essaya de se franchir. — On ne passe pas ! cria impérieusement une sentinelle surpassant soudain. — Mais je suis député. — On ne passe pas ! — Voici ma médaille. — On ne passe pas ! Une nouvelle insistance, et le député fut saisi au collet et conduit au corps de garde. Le colonel averti se rendit au corps de garde, et après un examen sommaire du prisonnier, fit cette réflexion à haute voix : « Ce ne doit pas être un espion, il a l'air trop bête. » Le député fut relâché. Le colonel s'appela André et n'était pas encore ministre, le député s'appela Che-navas (Octave), il était déjà ministériel. L'INFORME EFFICACE Le Conseil municipal de Beaumont-du-

LES MAITRISES

Un obscur député de Moulins, M. Péroneaux, a fait voter, hier soir, un amendement supprimant un crédit de 8 000 francs alloué par le ministère des Beaux-Arts aux maîtrises de Moulins et de Nevers. M. Luygues, qui vient de décorer des primes académiques, à Moulins, le concierge de la Loge maçonnique, n'a rien à refuser à M. Péroneaux. Il aurait pu, cependant, avec les dossiers qu'il possède, montrer au député radical quels services rendent les maîtrises. Nous l'allons faire à sa place. La maîtrise de Moulins a été fondée en 1854 par Mgr de Conny, doyen du Chapitre de la cathédrale. On lit de la musique dès le commencement, sous la direction du maître de chapelle, M. Duvois. Ces débuts furent marqués par M. Verrette, inspecteur du gouvernement moderne. En 1874, M. l'abbé Chérier, actuellement maître de chapelle de la Madeleine, à Paris, musicien de grand talent, remplaça M. Duvois. Les études musicales prennent un développement considérable. La maîtrise aborde les grandes œuvres du xvi^e siècle sans négliger les œuvres modernes. Elle fut la première qui exécuta la musique païenne d'après sa vraie tradition, c'est-à-dire en grande masse et sans accompagnement. Gounod ne dédaigna pas d'aller à Moulins pour constater l'excellence des résultats obtenus et consacrer par un diplôme le concours de jeune maître de chapelle. Le maître prit énergiquement la défense des maîtrises lorsqu'en 1881 on supprima du budget les fonds qui leur étaient alloués. Grâce à cette intervention, le gouvernement envoya M. Th. Dubois, actuellement directeur du Conservatoire, faire une visite aux maîtrises qui avaient été signalées comme les plus méritantes. Celles de Moulins et de Langres furent classées les premières sur la liste des maîtrises qu'on allait subventionner (celles de Nevers, Reims, Rodez et Montpellier). Faure, notre grand chanteur, élevé à l'ombre de la cathédrale de Moulins, a tenu, lorsqu'il revint dans sa ville natale, à donner un salut solennel avec la concours de la maîtrise. Depuis, il est devenu un des meilleurs amis de la maîtrise de Moulins. Dès la première inspection de M. Dubois, les règlements, tous les ans, les inspecteurs du gouvernement, les musiciens les plus distingués de Paris, MM. Lœwy, Goussier, Gabriel Faure, Marschal, Canobi, ont toujours fait les rapports les plus favorables sur la maîtrise de Moulins. Ces rapports sont officiels et forment un important dossier que M. Luygues possède au ministère des Beaux-Arts. La preuve que les études musicales (solfège, harmonie, orgue, chant, etc.) sont sérieuses, c'est que le ministre, outre la subvention annuelle, envoie, tous les ans, une médaille de vermeil, grand module, comme prix d'honneur. Une autre preuve que la musique faite à la maîtrise de Moulins est d'une haute valeur : Joseph M. Dubois fut nommé directeur au Conservatoire et lorsque M. Gabriel Faure le remplaça à son orgue, M. l'abbé Hourès, curé de la Madeleine, alla observer au fond de la province M. l'abbé Hourès pour le charger de la direction de la musique dans son diocèse. M. Péroneaux est un sectaire ; mais M. Luygues est ministre des Beaux-Arts ; il ne doit pas interdire l'enseignement de la musique dans les maîtrises. Bien au contraire, il doit encourager. Les maîtrises sont utiles. Elles conservent de très belles traditions artistiques. Elles défendent contre l'oubli la musique sacrée qui est une des plus belles formes de l'art. Espérons que le Sénat le comprendra et rétablira les crédits. L. B.

STATISTIQUE PARLEMENTAIRE

On croit généralement que le prochain Chambre verra plus de 200 députés nouveaux. Ce n'est pas étonnant, si on compare ce chiffre à ceux des dernières législatures. En 1905, 273 députés nouveaux arrivèrent au Palais-Bourbon ; en 1899, il en vint 279 ; en 1893, ils furent au nombre de 212. Enfin, en 1888, leur chiffre se réduisit à 246. La date du 1^{er} mars 1902 a été marquée de 484 députés ayant fait partie de la 5^e législature (1899-1902). 34 députés ayant fait partie de la 4^e législature (1895-1899). 66 députés ayant fait partie de la 3^e législature (1891-1895). 43 députés ayant fait partie de la 2^e législature (1877-1891). 34 députés ayant fait partie de la 1^{re} législature (1871-1876). Enfin, il y a seulement dans la Chambre actuelle 14 membres de l'Assemblée nationale (1871-1876).

UNE LETTRE DU TSAR

Le président de la République a reçu hier l'invitation officielle de l'empereur de Russie pour le voyage que le Tsar, au lendemain des fêtes de Noël, lui a demandé de bien vouloir faire à Saint-Petersbourg. C'est une lettre autographe de S. M. Nicolas II à M. Loubet. L'empereur demande au président de la République de fixer le date de ce voyage qui lui sera particulièrement agréable. Dans le prochain Conseil, M. Loubet communiquera à ses ministres la décision qu'il aura prise. Il est probable que la date qu'il aura fixée pour l'arrivée à Cronstadt sera celle du 27 mai. A ce moment les glaces de la mer Baltique n'interrompent plus les communications entre la baie de Cronstadt et Saint-Petersbourg ; et l'escadre française pourra conduire jusqu'à Péterhof le président de la République. Le séjour du président, à Péterhof, à Saint-Petersbourg et à Krasnoï-Sele sera de quatre jours. Il partira de Cronstadt le 31 mai pour rentrer en France, et débarquera à Dunkerque où il retrouvera, après ce splendide voyage au pays de l'alliance, les échos des acclamations qui l'ont accueilli, en octobre dernier, au moment de l'arrivée de l'empereur en France. (Figaro.) CONTRE LES ANCIENS RELIGIEUX Les RR. PP. Salsiens, qui ont un important établissement à Dinan, ont demandé l'autorisation de posséder également dans cette ville une petite propriété, une maison de campagne annexée à leur établissement. Il paraît qu'ils avaient oublié de composer cette annexe dans leur demande. Les Pères ont été expulsés et on a prononcé la liquidation, mais jusqu'à présent aucun acquiescement n'est intervenu. Les Salsiens viennent de recevoir en outre du juge d'instruction un mandat de comparution et au besoin d'amener. Ils sont accusés d'avoir violé la loi en ne quittant pas leur maison de campagne dans les délais légaux. Les religieux ont choisi comme défenseur M. Edmond Marché, avocat à Dinan. MORT DU R. P. HEUDE La messe du R. P. Heude a été célébrée à 10 heures, à la messe de la paroisse de Saint-Etienne, par le curé de la paroisse, M. L. Heude. Le R. P. Heude, naturalisé distingué comme pour les nombreux travaux originaux qu'il a publiés sur la conchylogie chinoise et les cervides. Le R. P. Heude s'était tout particulièrement occupé de ces animaux et avait écrit de nombreuses excursions en Chine et Cochinchine, au Laos, dans les îles de l'archipel de la Sonde. Il projetait une nouvelle excursion dans le Sud, quand la mort l'a ravi à l'amitié de ses compagnons de labeur. Née le 25 juin 1898, le P. Heude était entré dans la Compagnie de Jésus le 6 novembre 1900. Il se vint en Chine quand en 1901 fut un des premiers expatriés du Nord-Hoï. Ses occupations au lieu le 10 janvier à 9 heures du matin, au cimetière de St-Mon-Tang, près de la porte du Sud. LE PRINCE HENRI DE PRUSSE Milwaukes, 5 mars. — Le prince Henri de Prusse, accompagné du maire de Milwaukee, a fait le tour de la ville en voiture. A la sortie de la gare, un millier de vétérans des guerres allemandes, venus des différents points des Etats-Unis, lui ont fait une ovation. La foule était si nombreuse que la police a dû frayer un passage à la voiture. Une batterie d'artillerie a tiré une salve en son honneur. Le prince Henri s'est ensuite rendu à l'Exposition où ont eu lieu les réceptions. Un chœur de 600 voix a chanté l'hymne national allemand, puis le maire a décoré au prince le titre de citoyen de Milwaukee. Le gouverneur de l'Etat lui a ensuite souhaité la bienvenue. Un banquet a eu lieu dans la soirée. Des toasts ont été portés au président Roosevelt et à l'empereur d'Allemagne. Le prince Henri a quitté Milwaukee à 10 heures. Le prince Henri de Prusse est arrivé à minuit 15 à Chicago. Le train après avoir été aiguillé sur la ligne du Lake-Shore est parti à minuit 45, dans la direction de l'Est. DÉPÊTE PORTUGAISE Londres, 5 mars. — Le correspondant à Lisbonne du Daily Telegraph annonce qu'une expédition portugaise composée de 100 officiers et soldats et de nombreux soldats indigènes, vient d'être assemblée dans la colonie de Mozambique. Cette expédition avait pour mission de parcourir le vaste territoire d'Angoche pour y détruire les établissements des marchands d'esclaves et faire cesser le trafic. L'UNIFORME DES CHEFS DE GARE Le ministre des Travaux publics vient d'adresser une circulaire aux administrateurs des Compagnies de chemins de fer, rappelant que l'article 99 de l'ordonnance du 10 novembre 1846, reproduit dans le décret du 1^{er} mars 1901, dispose que tout agent employé sur les che-

BLESSE PAR UNE COURROIE

La Rochelle-sur-Loire, 5 mars. — De notre correspondant particulier : Un ouvrier de la papeterie de Tiffange, Baptiste Soblard, 69 ans, voulant monter la courroie d'un moulin, est l'index droit saisi par une corde de l'arbre à transmission. Seul, entraîné, est le doigt attaché, le bras brisé en deux endroits. Le médecin dut amputer le bras. L'état du blessé est grave. LES ANARCHISTES Le tribunal correctionnel n'a jugé aujourd'hui aucun des manifestants arrêtés dimanche, mais, par contre, M. Assel, juge d'instruction, a reçu des membres de la Confédération générale du travail et du journal la Voix du peuple une lettre dans laquelle les auteurs de dimanche et d'octobre d'établir que leurs camarades auraient été victimes d'un véritable guet-apens politique.